

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE467

présenté par

M. Causse, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Dans chaque région, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel